

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres

Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	7
Votant	7

Date de convocation : 18/01/2021

**Reconquête de la qualité de
l'eau / Convention avec la
Chambre d'Agriculture de
l'Isère / Programme TERRE
& EAU 38 sur Manthes /
Participation financière du
Syndicat - 2021**

Délibération n°02-2021

L'an deux mil vingt et un, le douze février, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 8 heures 30 en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Marin DERNAT, Patrick GAUTHIER, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Jean-Marc ROZIER et Stéphane SARRAZIN.

Le Président rappelle aux membres du bureau :

- que le captage de l'Ile à Manthes est inscrit comme captage prioritaire dans le SDAGE ;
- que la Chambre d'Agriculture de l'Isère, depuis 2014, en partenariat avec le Syndicat, propose à travers le programme TERRE & EAU 38 une série d'actions à mener localement afin de favoriser le développement de techniques alternatives par les agriculteurs pour mieux maîtriser les traitements phytosanitaires sur l'aire d'alimentation du captage de l'Ile partagée avec celui situé à Montanay appartenant au SIE Epinouze Lapeyrouse Mornay ;
- qu'une convention passée avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère chaque année depuis 2014 permettait cela ;
- qu'il est important que le Syndicat continue à adhérer au programme TERRE & EAU 38 en 2021 et à participer à son financement à hauteur de 10 % du coût total des actions, soit au maximum 2 000 € HT.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer au programme TERRE & EAU 38 pour 2021 et de participer à son financement pour la somme de 2 000 € HT.
- AUTORISE le Président à signer la convention relative à passer avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

